

# BRÈVES DE L'OMC

## Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC  
N° 1 - Mois de janvier-février 2025

### Éditorial

Éditorial  
p. 1

Conseil général  
de l'OMC  
p. 2

Négociations  
multilatérales  
p. 3

Activités  
régulières de  
l'OMC  
p. 4

Autres activités  
de l'OMC  
p. 8

Autres activités  
de la France  
p. 10

Calendrier de  
l'OMC  
p. 11

### Que signifie vraiment la réciprocité en matière de politique commerciale ? »

La nouvelle administration américaine, dans le cadre du repositionnement de sa politique commerciale à travers le mémorandum « *America First* » et les mesures unilatérales de rehaussement de ses droits de douane, vient profondément bouleverser le système commercial multilatéral. Il est en particulier un mémorandum signé par le Président Trump intitulé « *Fair and Reciprocal Trade* » qui vient heurter de plein fouet les principes mêmes sur lesquels le système commercial multilatéral est fondé. Les Etats-Unis annoncent en effet leur intention de déterminer, pour chaque partenaire commercial des Etats-Unis et chaque produit, « l'équivalent d'un droit réciproque » qui viendrait ainsi « compenser » les droits et barrières non tarifaires imposés par ces partenaires aux exportations américaines, et ce dans une acception très large qui irait jusqu'aux politiques fiscales ou monétaires en passant par toutes les mesures réglementaires. Ce projet de « droits réciproques », en appliquant à chaque partenaire commercial des Etats-Unis un droit différent, vient donc balayer le principe de la nation la plus favorisée consacré à l'article I du GATT, qui implique que tout avantage consenti à une partie sera immédiatement et inconditionnellement consenti à l'ensemble des parties.

Il vient aussi mettre à mal la notion de réciprocité des concessions. Rappelons que le concept de réciprocité est bien au cœur du projet multilatéral, mais qu'il s'entend de façon bien différente de celui aujourd'hui proposé par l'administration américaine. A l'origine du système commercial multilatéral, il est admis que celui-ci est composé de pays qui disposent de conditions et d'intérêts économiques différents et que ces conditions et intérêts justifient des droits de douane différents. Les négociations tarifaires, au cours de cycles successifs ont visé à trouver un équilibre global entre les Membres via des concessions réciproques et ont conduit à la réduction des droits de douane depuis la création de l'OMC en 1995. C'est la combinaison du principe de la nation la plus favorisée avec celui de concessions réciproques qui a permis à de petits pays de participer au système multilatéral dans un cadre prévisible et stable, indispensable à la prospérité des échanges.

Certes, l'époque des grands cycles de négociation tarifaires est derrière nous et les engagements tarifaires pris par les membres de l'OMC depuis sa création n'ont guère évolué alors que la physionomie du monde a profondément changé en 30 ans. L'économie chinoise en particulier est parvenue à se hisser en tant que deuxième économie mondiale derrière celle des Etats-Unis. L'OMC n'est pas non plus parvenue à négocier de nouveaux accords (à l'exception de ceux sur la facilitation des échanges et sur la pêche) ou de nouvelles disciplines qui permettraient de s'attaquer aux pratiques commerciales ayant des effets de distorsions des échanges apparues au cours de ces dernières décennies. Le consensus devient de plus en plus difficile à atteindre parmi les Membres et le système de règlement des différends reste bloqué. Pour autant, il serait particulièrement dommageable aux membres de l'organisation de « jeter le bébé avec l'eau du bain », et le système commercial multilatéral porte en lui les clés de ses blocages. Il nous revient collectivement de porter un agenda de réforme qui permette de le préserver tout en l'améliorant. Il faudra pour cela nous souvenir des principes qui ont conduit à son succès, à savoir des efforts et des bénéfices équitables répartis entre ses membres.

Emmanuelle Ivanov-Durand

# CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC

## Conseil général - 18 et 19 février 2025

**Certains membres de l'OMC** ont rappelé l'importance du système dont ils avaient collectivement bénéficié ces dernières décennies. Ce système est mis sous pression et plus récemment « under attack » par l'annonce des mesures commerciales unilatérales. Ces mesures ne sont toutefois pas les seules menaces pesant sur le système commercial multilatéral, les pratiques commerciales distorsives menacent tout autant le système.

Il a également été souligné que les succès de l'OMC s'accompagnaient d'échecs qui avaient collectivement conduit à la situation actuelle et qu'il était inconcevable de défendre le statu quo. Ce dernier point a notamment été souligné et repris à son compte par la directrice générale.

Trois membres s'opposent toujours, seuls, à l'incorporation de l'AFID dans le cadre juridique de l'OMC pour des raisons de principe. L'intégration de l'accord sur le commerce électronique fait face aux mêmes réticences et suscite plus de réserves encore.

**L'avenir de l'OMC dépend de la capacité des Membres à la réformer et à permettre d'enregistrer des résultats au bénéfice de tous.**

La directrice générale a tenté une nouvelle fois de convaincre les Membres de retourner à la table de négociation et d'enregistrer des résultats.

A l'occasion du rapport du Comité des négociations commerciales, la Directrice générale a appelé les membres à la retenue et rappelé que 80% du commerce se faisait sous la clause de la nation la plus favorisée. Elle a souligné que l'OMC ne se réduisait pas à des engagements tarifaires mais réglait également le commerce des services et la propriété intellectuelle ; qu'elle était surtout un espace de dialogue pour ses Membres pour prévenir les différends. Le lancement de nouvelles négociations agricoles demeure en outre la première de ses priorités avec l'intégration des accords plurilatéraux dans le corpus juridique de l'OMC.

**Les Membres ont suggéré des pistes de travail dans la perspective de la CM14 à la suite de la retraite développement.**

En particulier, s'agissant de la différenciation, les PED ont indiqué qu'une approche unique n'était pas réaliste mais qu'une intervention au cas par cas ne l'était pas non plus et qu'il convenait de trouver une troisième voie. De nombreux PED ont formulé le souhait que soit finalisé un paquet développement ambitieux à la CM14. Si de nombreux pays industrialisés se sont dits prêts à travailler pour l'obtention de résultats à la CM14, d'autres ont insisté sur un resserrement du TSD aux économies les plus nécessiteuses.

**La directrice générale a annoncé la création d'un groupe d'experts sur l'avenir de l'OMC.**

A l'occasion du 30ème anniversaire de l'OMC, la DG a annoncé la création d'un groupe d'experts qui a suscité un très large soutien des Membres. D'autres ont toutefois part de leurs réticences à voir des personnalités indépendantes s'emparer de la question de la réforme de l'OMC.

[alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr](mailto:alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr)

## Conseil général - élection des président.es des organes de l'OMC

Les présidents et présidentes des organes rattachés directement au Conseil général ont été nommés :

- **Conseil général** : S.E. M. Saqer Abdullah Almoqbel (Royaume d'Arabie saoudite)
- **Organe de règlement des différends** : S.E. Mme Clare Kelly (Nouvelle-Zélande)
- **Organe d'examen des politiques commerciales** : S.E. M. Asset Irgaliyev (Kazakhstan)
- **Conseil du commerce des marchandises** : S.E. M. Gustavo Nerio Lunazzi (Argentine)
- **Conseil du commerce des services** : S.E. M. Ram Prasad Subedi (Népal)
- **Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)** : Mme Emmanuelle Ivanov-Durand (France)
- **Comité du commerce et du développement** : S.E. M. Mzukisi Qobo (Afrique du Sud)
- **Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements** : S.E. M. José R. Sánchez-Fung (République dominicaine)
- **Comité du budget, des finances et de l'administration** : S.E. Mme Carmen Heidecke (Allemagne)
- **Comité du commerce et de l'environnement** : S.E. M. Erwin Bollinger (Suisse)
- **Comité des accords commerciaux régionaux** : S.E. M. José Valencia (Équateur)
- **Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances** : S.E. M. Suon Prasith (Cambodge)
- **Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie** : S.E. M. Salomon Eheth (Cameroun)

[alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr](mailto:alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr)

## NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

### Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 6 février 2025

Le comité s'est réuni pour une dernière séance sous la présidence de l'ambassadeur turc en charge de la négociation agricole depuis 2023. L'ambassadeur a présenté le bilan des deux années écoulées. Il a incité les membres à réfléchir au chemin parcouru et à éviter que les travaux vers de la CM14 ne reproduisent le cheminement non conclusif qui s'est déroulé en amont de la CM13. La DG OMC, présente, a formulé de chaleureux remerciements au sortant.

Plusieurs membres ont complété leurs remerciements à l'ambassadeur en exprimant l'orientation des travaux qui leur paraît souhaitable d'ici à la CM14.

L'Australie, pour le groupe de Cairns, a indiqué que les travaux conjoints du groupe de Cairns et des pays africains se poursuivent. L'objectif est de rapprocher les propositions respectives sur la réduction des soutiens internes.

Les modalités de travail, discutées en décembre 2024 (5 groupes thématiques conduits par des facilitateurs, rapportant au CoA SS, ainsi que des alternatives à cette proposition), n'ont pas été évoquées.

Les consultations en vue de la désignation d'un nouveau président sont en cours. Cette désignation est un préalable à la prochaine réunion du CoA SS.

[maria.cosme@dgtresor.gouv.fr](mailto:maria.cosme@dgtresor.gouv.fr)

# ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

## DE L'OMC - Janvier et Février (par ordre chronologique)

### Retraite sur le développement - 16 janvier 2025

Une **retraite sur le développement** s'est tenue le 16 janvier dernier, animée par le Président du Conseil général et en présence d'intervenants extérieurs dont le **chef-économiste de la Banque mondiale** qui a présenté sa vision du développement basée sur le cycle vertueux **investissement-infusion-innovation**, avant les séances en petit groupe.

Lors de cette retraite, les Membres ont reconnu **le bien-fondé d'une approche axée sur les besoins (différenciation) mais les PED n'ont pas souhaité remettre en cause le processus d'auto-déclaration des Membres** en développement à l'OMC.

Un audit sur des mesures de Traitement spécial et différencié (TSD) pourrait être conduit.

Au-delà du TSD, des sujets comme **l'agriculture, la pêche, la facilitation de l'investissement, le commerce électronique et l'industrialisation** ont été mentionnés comme sujets essentiels pour les PED.

Des Membres ont néanmoins insisté sur l'importance du respect des règles pour le développement et **la nécessité de conduire des réformes internes ambitieuses** qui allaient au-delà du mandat l'OMC.

S'agissant de la CM14, les Membres ont, pour la plupart, réitéré leur souhait que les sujets suivants fassent l'objet de discussions : i) **les demandes du G90 visant à rendre le TSD plus opérationnel** (paragraphe 44 de la Déclaration de Doha) ; ii) les demandes du groupe des **PMA** pour une **transition sans heurt** ; iii) la conduite des négociations sur **l'agriculture, la pêche, l'intégration de l'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement** ; iv) la progression des propositions en faveur du **développement industriel** ; et v) la facilitation de **nouvelles accessions**.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr)

### Organe de règlement des différends - 27 janvier 2025

Dans l'affaire DS599, le Panama a notifié qu'il avait fait appel du rapport du groupe spécial rendu dans l'affaire relatives aux mesures concernant l'importation de certains produits en provenance du Costa Rica.

La Chine a demandé l'établissement d'un groupe spécial chargé de régler le différend à propos des mesures prises par la Turquie concernant les véhicules électriques et d'autres types de véhicules en provenance de Chine (DS629).

[alix.rancure@dgtrésor.gouv.fr](mailto:alix.rancure@dgtrésor.gouv.fr)

### Programme de travail sur le commerce électronique - 28 janvier 2025

Cette première séance de l'année 2025 était dédiée à la **fracture numérique, mettant l'accent sur les infrastructures numériques, la connectivité et l'accès à internet**.

Les Membres ont partagé **leurs expériences quant aux difficultés auxquelles ils font face, liées au manque d'infrastructure ou aux lacunes dans les cadres réglementaires, et ont présenté leurs programmes de soutien pour lutter contre la fracture numérique.**

Dans ce cadre, l'OMC pourrait jouer **un rôle de plateforme de discussions et de renforcement de la coopération entre les différentes organisations internationales**, en vue entre autres de recenser les programmes mis en place pour l'évaluation des besoins. Des ateliers thématiques et de séances de formation régionales, sur la base du « peer-to-peer learning », pourraient également être organisés dans le cadre du programme de travail. Au sein de l'OMC, certains Membres ont souligné l'importance de l'Accord sur les technologies de l'information et du moratoire sur le commerce électronique, en vue de faciliter la connectivité numérique.

[elinor.vandavelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr](mailto:elinor.vandavelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr)

## **Réunion thématique sur les mesures climatiques liées au commerce (TRCM) - 4 février 2025**

Une séance thématique sur les mesures climatiques liées au commerce (TRCM) s'est tenue le 4 février dans le cadre du **Comité Commerce et Environnement**. La séance avait pour objectif d'échanger sur le panorama des normes de durabilité, normes carbone, normes sectorielles, de leurs liens et de l'interopérabilité des systèmes de suivi et de reporting.

**Le grand nombre de normes de durabilité, chacune avec des périmètres différents, rend difficile la mise en conformité pour les pays en développement.** La standart map du Centre du Commerce International (ITC) recense près de 350 normes. Chacune a son périmètre, et Il est difficile pour les acteurs privés du monde entier, mais plus encore dans les pays en développement, de surmonter leur manque de connaissance et les couts engendrés par la mise en conformité.

**L'OMC peut jouer un rôle pour favoriser l'inclusivité dans l'élaboration des normes et la recherche d'une certaine reconnaissance mutuelle.** Les organisations de normalisation peuvent mettre en œuvre des programmes d'assistance technique pour garantir la contribution d'un large éventail de Membres à l'élaboration des normes. Le Comité OTC, grâce aux échanges d'information qu'il favorise sur des réglementations techniques et normes, et les lignes directrices qu'il produit, joue un rôle essentiel dans la compréhension commune et la convergence.

**L'interopérabilité des données relatives à l'intensité carbone s'entend comme des échanges techniques de données et se distingue donc de la notion d'équivalence.** Les normes spécifiques au calcul de l'intensité carbone sont elles aussi très hétérogènes. L'OCDE, au travers du Forum inclusif sur les approches d'atténuation du carbone (IFCMA) tente de travailler à l'interopérabilité de ces mesures au moyen de systèmes qui permettent de collecter et d'agréger des données relatives à l'intensité carbone entre pays.

**L'Interopérabilité des marchés carbone présente également des enjeux majeurs pour faciliter l'échange de droits d'émission carbone.** Pour permettre l'échange de droits d'émission, une interopérabilité des plateformes et des systèmes (infrastructures) est nécessaire. Les PED et PMA ont un potentiel inexploité de crédit carbone qu'ils pourraient mettre au profit de leur développement et notamment de leur électrification. Pour aider les PED, la Banque mondiale a mis en place une feuille de route pour l'interopérabilité des infrastructures des marché carbone.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## Examen de politique commerciale de Madagascar - 12 et 14 février 2025

L'Examen de politique commerciale de **Madagascar** s'est tenu le 12 et 14 février en présence de Mme Priscilla ANDRIANARIV, Secrétaire Générale du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce de Madagascar et de Mme Clara Manuela da Luz DELGADO JESUS, Ambassadrice du Cap vert et présentatrice de l'EPC.

Madagascar est un **Pays moins avancé (PMA)** qui dispose d'un potentiel de croissance certain en raison de son importante biodiversité, ses ressources naturelles diversifiées, sa population jeune et sa position géographique stratégique au cœur de l'Océan indien.

**Si les Membres ont souligné la résilience du pays face aux chocs durant la période sous Examen**, reconnu son potentiel d'exportation dans le secteur agricole et minier et salué les réformes entreprises (Stratégie anti-corruption et programme one district one factory), **ils ont invité le pays à poursuivre ses efforts pour rendre le climat plus propice aux affaires et diversifier son économie.**

**A l'OMC, les Membres ont salué la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges mais ont invité Madagascar à ratifier l'Accord pêche et à rejoindre les initiatives e-commerce et Facilitation des investissements pour le développement (FID).** Ils l'ont également encouragé à répondre aux exigences de notifications.

**Si l'Union européenne reste le principal partenaire du pays en matière de commerce et d'investissement**, les liens avec la Chine sont également très étroits. Le pays a par ailleurs montré sa volonté d'intensifier son intégration régionale et d'établir des partenariats économiques et commerciaux avec les grands acteurs.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## Dialogue sur la lutte contre la pollution par les plastiques - 13 février 2025

**Le CIN 5.2 va se réunir pour tenter de finaliser la rédaction d'un Traité pour lutter contre la pollution par les plastiques mais les divergences demeurent.** Pour rappel, 5 cycles de négociation en Uruguay, France, Kenya, Canada et Corée ont été organisés depuis fin 2022 pour la rédaction du Traité et la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique. Des progrès substantiels ont été réalisés sur le texte. Un CIN 5.2 sera organisé durant l'été à Genève pour tenter d'avancer et de finaliser le texte.

**Les normes en matière de substituts et produits alternatifs ne sont pas suffisamment alignées et ne font pas toutes l'unanimité.** Il existe des normes internationales relatives à certains substituts et des normes plus transversales qui couvrent tout le cycle de vie. Néanmoins, les termes « biodégradable », « bioplastique », « biosourcé », « compostable », ne font pas l'objet de définitions consensuelles. Les Membres, pour la plupart, se sont montrés toutefois enclin à travailler sur une cartographie des normes en matière de substituts et à favoriser le partage de connaissance et l'alignement des normes.

**Les Membres n'ont pas trouvé de consensus pour œuvrer en faveur de l'interopérabilités des mesures plastiques liées au commerce en particulier celles en lien avec les plastiques à usage unique.** Si certains se sont prononcés en faveur d'un recueil des bonnes pratiques ou lignes directrices, d'autres ont estimé que les débats n'étaient pas mûrs pour le moment pour envisager de tels travaux.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## Accession de la Somalie – 17 février 2025

**La Délégation de la Somalie, conduite par son vice Premier ministre, a reçu le soutien des Membres pour la reprise de son processus d’accession à l’OMC.** Le groupe de travail de l’accession de la Somalie, établi en 2016, se réunissait pour la première fois le 17 février sous la présidence de la Représentante permanente de la Suède auprès de l’OMC. La Délégation était conduite par le vice-premier ministre Salah Jama et le négociateur en chef Sadiq Abdikarim Haji Ibrahim. Les Membres ont soutenu le pays dans son processus, salué les réformes déjà mises en œuvre et examiné en détail l’aide-mémoire sur le commerce extérieur.

**Les prochaines étapes devront être jalonnées par la diffusion des offres initiales de biens et services.** Les Membres ont jusqu’au 17 mars pour adresser l’ensemble de leurs questions relatives à l’aide-mémoire. La Somalie doit par ailleurs actualiser son plan législatif et fournir les traductions des principaux textes. Enfin, la Somalie doit diffuser son offre initiale de biens et services.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## Programme de travail sur le commerce électronique – 17 février 2025

**Cette séance était dédiée aux cadres juridiques et réglementaires, mettant l’accent sur la protection des consommateurs, de la vie privée et des données et la cybersécurité.**

En salle, les Membres ont fait part des difficultés rencontrées (inadaptabilité de leur cadre national avec les efforts technologiques et l’innovation, paysage réglementaire attestant d’un progrès stable mais lent) et ont partagé leurs expériences nationales en vue de renforcer leur cadre réglementaire lié à la cybersécurité et à la protection des données. **Dans ce cadre, l’impact de l’Intelligence artificielle (IA) sur les cadres réglementaires et son potentiel en vue de combler la fracture numérique ont été soulignés par plusieurs Membres.**

**Quant au rôle de l’OMC, il a de nouveau été évoqué ses apports pour la mutualisation des efforts et la favorisation du dialogue.** L’élaboration d’un recueil de bonnes pratiques et de lignes directrices en matière de politique (des Membres de l’OMC et d’autres organisations internationales) a été suggérée par certains Membres. Ils ont également rappelé l’importance du renforcement de la coopération avec d’autres organisations internationales concernant les programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités.

La prochaine session se déroulera le 18 mars et sera dédiée à la fracture numérique. Dans ce cadre, elle mettra l’accent sur le transfert de technologie et l’industrialisation numérique.

[Elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr](mailto:Elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr)

## Organe de règlement des différends – 24 février 2025

Le groupe spécial dans l’affaire mesures concernant les véhicules électriques originaires de Chine (DS629) a été établi.

Dans l’affaire UE – Huile de palme (DS593), l’UE a indiqué que le rapport confirmait que la directive européenne était conforme à l’OMC car elle poursuivait bien des objectifs légitimes en matière environnementale et ne nécessitait que quelques amendements.

[alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr](mailto:alix.rancurel@dgtresor.gouv.fr)

## Examen de politique commerciale de l'Ukraine – 26 et 28 février 2025

L'Examen de politique commerciale (EPC) de l'**Ukraine** a été marqué par le contexte de la guerre. L'UE a prononcé une déclaration conjointe au nom de 45 Membres (UE, UE27 et 17 Membres) condamnant la guerre d'agression russe et rappelant leur soutien et solidarité indéfectibles, y compris pour la reconstruction du pays.

**Les Membres, dans ce contexte très difficile, ont souligné la résilience du pays et le retour de la croissance dès 2023** (après un effondrement de 29% du PIB en 2022). Ils ont salué les réformes entreprises notamment en matière de lutte contre la corruption, protection des droits de la propriété intellectuelle, promotion des investissements, numérisation des services publics, douanes, même s'ils ont invité l'Ukraine à poursuivre les réformes dans ces domaines. **Ils ont souligné les progrès indéniables réalisés dans le domaine des services et de l'économie numérique et rappelé le rôle clé de l'Ukraine dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire mondiale** (un évènement sur le sujet a par ailleurs été organisé en marge de l'EPC).

**L'Ukraine a ratifié l'Accord pêche et participe aux initiatives plurilatérales sur le commerce électronique et la réglementation intérieure des services.** Les Membres ont encouragé le pays à rejoindre l'Initiative sur la facilitation de l'investissement pour le développement (FID) pour améliorer le climat des affaires.

**L'Ukraine est par ailleurs engagée dans un processus d'adhésion à l'Union européenne** qui facilite l'alignement de ses règles sur le système commercial international et a conclu ou modernisé un certain nombre d'accords économiques et commerciaux.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## AUTRES ACTIVITÉS DE L'OMC

### Mini ministérielle de Davos - 24 janvier 2025

23 Membres de l'OMC ont participé à cette mini-ministérielle, représentant la plupart des groupes de négociations et des affinités à l'OMC. Aux Membres présents, la DG a réitéré son conseil de respirer profondément et de rester calme face aux menaces de guerre commerciale et a exhorté les Membres à produire des résultats à l'OMC.

Les présents ont souligné l'importance de l'OMC et du système commercial multilatéral fondé sur des règles transparentes et prévisibles en particulier compte tenu des tensions géopolitiques croissantes, de la fragmentation économique et des menaces de mesures unilatérales.

Dans le même temps, les ministres ont souligné la nécessité d'adapter les instruments et les règles de l'OMC aux défis actuels du commerce mondial. Ils n'ont toutefois pas abordé la question de manière précise.

Alors que les résultats multilatéraux restent une option privilégiée, les initiatives plurilatérales constituent pour de nombreux ministres, un outil important pour permettre à l'OMC de relever les défis actuels et, dans ce contexte, ils ont été nombreux à appeler à trouver une solution pour l'intégration des accords plurilatéraux au cadre de l'OMC.

Les ministres ont également réaffirmé l'importance de disposer d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et ont exhorté les membres à trouver des solutions qui garantissent le caractère contraignant des décisions de l'OMC.

Les ministres ont cité comme dérivables de la prochaine conférence : le développement ; l'agriculture qui nécessite une approche globale et équilibrée ; la pérennisation du moratoire sur les droits de douane sur le commerce électronique et la conclusion de l'accord sur les subventions à la pêche.

Les liens étroits entre le commerce et la durabilité environnementale ainsi que les questions climatiques ont été soulignés par de nombreux ministres comme étant un sujet très pertinent pour l'OMC.

[alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr](mailto:alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr)

## Le Président du Paraguay à l'OMC pour une « conférence présidentielle » - 31 janvier 2025

Le **Président du Paraguay Santiago Peña Palacios** s'est exprimé le 31 janvier à l'OMC dans le cadre de l'exercice des « conférences présidentielles » de l'OMC. Outre la défense du libre-échange et du multilatéralisme, garant de paix et de prospérité, **il a insisté sur le rôle que pouvaient jouer les puissances moyennes**, dans le contexte actuel de difficultés globales du système commercial multilatéral, pour plus de coopération et pour la recherche de consensus.

[Stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr](mailto:Stephanie.bertrand-trouillard@dgtrésor.gouv.fr)

## Publication du rapport conjoint OMC-OCDE sur les incidences économiques de la réglementation des flux de données - 10 février 2025

L'OMC et l'OCDE ont publié le 10 février 2025 un [rapport conjoint](#) visant à examiner les incidences économiques de la réglementation des flux de données (« Economic Implications of Data Regulation, Balancing Opening and Trust »). Il s'inscrit dans le cadre du concept de Data free flow with trust, et de la recherche d'un équilibre entre les coûts commerciaux liés à la réglementation des données et les avantages de leur protection en termes de confiance.

Les approches réglementaires en matière de régulation des données étant fragmentées, ce rapport répartit les économies en quatre catégories, caractérisant des niveaux allant du moins restrictif au plus restrictif : (i) Aucune réglementation sur les flux transfrontaliers de données (catégorie 0) ; (ii) Approche liée aux sauvegardes ouvertes et au principe de responsabilité ex post (catégorie 1) ; (iii) Approche liée aux sauvegardes préautorisées (catégorie 2) ; (iv) Flux conditionné par une autorisation ad hoc (catégorie 3).

Ce rapport identifie également quatre régimes de localisation des données, allant du moins restrictif (exigence de stockage local sans restriction des flux) au plus restrictif (exigences locales en matière de stockage ou de traitement, assorties d'interdictions de transfert (ou exceptions ad hoc)).

En vue d'évaluer l'impact économique des restrictions des flux de données, il dépeint quatre scénarios stylisés :

Scénario n°1 : Il n'existe pas de réglementation des flux de données (suppression de ces réglementations tout en maintenant les politiques existantes en matière de localisation) ;

Scénario n°2 : Dans une volonté de « trouver un juste milieu », les régions mettent en place des régimes appartenant à la catégorie 1 et 2 ;

Scénario n°3 : Dans un contexte de « fragmentation géoéconomique », des réglementations plus strictes (régimes d'autorisation ad hoc (catégorie 3)) sont mises en place entre les régions de blocs géopolitiques différents ;

Scénario n°4 : Des réglementations strictes (régimes d'autorisation ad hoc (catégorie 3)) existent entre tous les partenaires commerciaux, les flux étant restreints à l'échelle mondiale.

Quant aux conclusions (basées sur les chiffres qui sont issus de ce rapport – projection de l'évolution des exportations mondiales et du PIB suite aux différents scénarios de régulation des flux de données (graphique 4.1)) :

Les deux scénarios extrêmes sont défavorables et illustrent la nécessité d'adopter une approche globale et équilibrée concernant la réglementation des données. Une autarcie totale en matière de données entraînerait une perte totale du PIB mondiale de 4,5 % et une réduction des exportations de 8,5 %. L'absence totale de réglementation aurait également un impact négatif, avec une diminution du PIB mondial de près de 1 % et des exportations de plus de 2 %. Elle se justifie par le fait que les pertes liées à la réduction de confiance l'emportent sur les gains liés à la baisse des coûts commerciaux résultant de la diminution de la réglementation.

Une approche plus équilibrée, visant à adopter un régime ouvert pour toutes les économies mais présentant tout de même des sauvegardes, permettrait une augmentation des exportations mondiales de 3,6 % et du PIB mondial de 1,7 %. Elle a pour caractéristique d'équilibrer les coûts commerciaux associés à la réglementation des données avec les avantages conférés en termes de confiance par les sauvegardes ouvertes.

L'introduction d'un système de réseau de données entre like-minded générerait des pertes importantes. Les coûts liés à la fragmentation géoéconomique des régimes de flux de données seraient potentiellement considérables (plus de 1 % de diminution du PIB mondial) ; étant toutefois moindre qu'en cas de fragmentation totale.

[elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr](mailto:elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr)

## AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE

### Une mission AFD et DG Trésor à Genève du 15 au 17 janvier 2025

Dans le cadre de l'assistance technique et des synergies à créer entre les organisations nationales, les organisations multilatérales et celles issues de la société civile, des Membres de l'Agence française de développement (AFD) et de l'administration centrale de la DG Trésor ont pu rencontrer à Genève, le Secrétariat de l'OMC dont le Partenariat pour le Coton, le mécanisme de suivi de l'Accord de facilitation des échanges (TFAF), et le Cadre Intégré Renforcé (CIR), le Centre du Commerce international (CCI), le PNUE, la CNUCED, le BIT, l'ONUDI, le World economic forum (WEF), et TESS Forum. Des échanges fructueux se sont ainsi déroulés autour des actions de chacune des organisations, leurs priorités et les synergies éventuelles sur le terrain dans les pays en développement.

Pour rappel, le [groupe AFD](#) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale au travers de 3600 projets en lien avec le Climat, la biodiversité, la paix, l'éducation, l'urbanisme, la santé, la gouvernance.

[stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr)

## La Délégation de la France auprès de l'OMC a accueilli Laurent Saint-Martin, ministre en charge du commerce extérieur à Genève - 20 janvier 2025

En route pour Davos, le ministre délégué au commerce extérieur s'est rendu à Genève le 20 janvier dernier. Le ministre a notamment pu rencontrer le représentant permanent de l'Union Européenne auprès de l'OMC, Joao Machado. Des échanges fructueux ont permis d'aborder des sujets déterminants pour l'avenir du multilatéralisme commercial, indispensable à la prospérité européenne.

Le positionnement de l'UE au sein de l'OMC ; la réforme de l'Organisation ; la modernisation des règles commerciales et la garantie des conditions de concurrence équitables entre ses Membres de l'OMC ainsi que les nouveaux enjeux dont l'OMC doit s'emparer ont été au cœur des discussions.

Le ministre délégué au commerce extérieur a également pris le temps de rencontrer l'équipe de la Délégation française auprès de l'OMC qui lui a montré son engagement et sa détermination à défendre les intérêts de la France et de l'Union européenne au sein de l'Organisation.



[alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr](mailto:alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr)

## CALENDRIER DE L'OMC

[OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC - Calendrier \(source OMC\)](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND

Diffusion : Laurence JACQUES

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Abonnement / se désinscrire : [geneve@dgtresor.gouv.fr](mailto:geneve@dgtresor.gouv.fr)